

Enquêtes Langues Premier Degré

Accès Directeurs

Dispositif d'Accompagnement des Systèmes d'Information des Élèves du 1er Degré (DASIE1D) Contacts : 03 21 23 82 29 dasie1d@ac-lille.fr

Table des matières

Accès à l'application	2
Renseigner l'école	3
Remarques	6

1. Accès à l'application

Via Eduline

- Se connecter à <u>https://eduline.ac-lille.fr</u>
- Cliquer sur Personnel Éducation Nationale
- ➢ S'identifier :

Utiliser le Login (compte personnel de messagerie du directeur d'école) et le mot de passe qui correspond au passcode de la clé OTP ou bien le mot de passe personnel de messagerie.



- > Une fois identifié, cliquer sur **Applications** (en haut, à gauche de la fenêtre)
- > Dans la rubrique Scolarité du 1er degré, cliquer sur Enquête Langues 1er degré



Applications locales de la scolarité du 1er degré Enquête Langues 1er degré - Accès Etablissement

2. Renseigner l'Ecole.

Une fonctionnalité de filtre permet d'afficher directement une école à l'aide de son RNE ou de sa ville. (Cette option concerne le cas de RPI)



Une fois l'école sélectionnée, cliquer sur le bouton « Renseigner » dans la colonne « action », pour gérer les groupes de langues de l'école.

Action
🖍 renseigner

🗩 Retour à la liste des établissements	

	+ Créer	un nouveau groupe	
Liste des groupes			
il n'y a pas de groupes de La	ngues renseignés pour cet établissement		

> Le bouton « renseigner » cliqué, cliquer sur « Créer un nouveau groupe ».



- Indiquer la composition du groupe en donnant le nombre d'élèves. Un groupe peut correspondre à une classe ou être composé d'élèves provenant de plusieurs niveaux (d'une même classe ou de plusieurs classes).
- > Renseigner la ou les langues enseignées à ce groupe.
- Rechercher l'Intervenant en faisant une recherche automatique en indiquant les premières lettres du Nom de l'Intervenant dans la zone de recherche indiquée par une petite loupe de la colonne «Nom & Prénom»:
- Si l'Intervenant n'est pas trouvé, le saisir dans les champs Nom, Prénom.

louveau groupe :			
ntervenants :	Indiquez le nombre CM2 CM 1 I 2	d'élèves de chaque niveau constituant le groupe 1 CE2 CE1 CP CLIS 1 3 4 4 5 6 6	
Langues	Nom & Prénom	Statut	Durée hebdomadaire
Langue 1 ANGLAIS	Q Nom : Duranda Prénom : Micheline	ENSEIGNANT DU PREMIER DEGRE HABILITE	1 v h 45 v m
	Q Nom * :	Sélectionner un statut	• 0 • h 0 • m
Langue 2 * ESPAGNOL V	Q Nom * : Dupont Prénom * : Jacky	ENSEIGNANT DU SECOND DEGRE	• 2 • h 15 • m
	Nom * : Prénom * :	Sélectionner un statut	• • • • • • • • • •
*laisser vide si inutile		Annuler la saisie	Enregistrer ce groupe

N.B.: Il n'est pas autorisé d'indiquer les assistants étrangers sachant qu'ils ne sont pas autorisés à enseigner mais viennent seulement en appui des enseignants qui dispensent les cours de langue.

Cliquer sur Enregistrer ce groupe pour confirmer ce groupe ou Annuler la saisie pour recommencer.

➤ Une fois le groupe enregistré, il apparaît dans la Liste des groupes pour témoigner que l'enregistrement s'est bien réalisé.

			+	Créer un nouveau groupe									
iste	e des group	es											
	Langue 1 Langue	Langue 2	Intervenant(s) langue 1	Intervenant(s) langue 2	Effectif								
	1 ANGLAIS	ESPAGNOL	- Micheline Duranda	- Jacky Dupont	1	2	3	4	5	6	21	/	Ť

> Le groupe peut-être modifié ou supprimé en cliquant sur un des deux boutons suivant :



- > Le bouton « Retour à la liste des établissements » permet le retour à la liste des écoles.
- > Le bouton « Créer un nouveau groupe »permet d'ajouter des groupes à la liste actuelle.

🕤 Retour à la liste des établissements

NB : De retour à la liste des établissements, une coche verte figure dans la colonne d'état, si l'école a été renseignée, avec le chiffre correspondant au nombre de groupes. Dans le cas contraire, sans aucun groupe, un panneau rouge est affiché.



3. Remarques

- > Ne pas utiliser les touches de navigation du navigateur.
- > Le nombre d'élèves dans le groupe ne peut pas dépasser 35.
- > Le temps hebdomadaire de langue du groupe doit être compris entre 1 et 4 heures.
- > Les écoles maternelles ne sont pas concernées pas l'application.
- Les messages d'erreur relatif au nombre d'élèves ou à la durée ne sont pas bloquants, ce sont des messages informatifs qui n'empêchent pas l'enregistrement.